

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 3 AVRIL 2003

Etaient présents : ARMAND Christian, Maire, Président de la séance
Mrs MOUTTON, PERAY, COLLET, Adjoints,
Mmes BLANC, , Mrs CACHET, CARETTI, COLLIGNON, DAVIS, GIGI, GIROD,
LEVRIER, MARTINEK RABILLER, ZAMORA.

Absents excusés : Mmes LEMAITRE (pouvoir à M. Collignon), LEANDRE (pouvoir à M. PERAY), ROLLI (pouvoir à Mme BLANC), M. COLLOMBET.

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance : Mme BLANC Dominique.

2. Le compte-rendu du CM du 6 mars 2003 est approuvé à l'unanimité

3. DELIBERATIONS :

3.1 Augmentation du taux de la TLE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 avril 1983 relative à l'institution de la taxe locale d'équipement, à compter du 1^{er} juin 1983, au taux de 3% pour toutes catégories d'immeubles.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter cette taxe de 2 % à compter du 1^{er} juillet 2003.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

FIXE à 5% pour toutes catégories d'immeubles, le taux de la Taxe Locale d'Equipement, et ce à compter du 1^{er} juillet 2003.

Approuvé à la Majorité (contre Mme Lemaître).

3.2 Approbation de l'Avenant n°1 au marché avec l'entreprise EUROVIA ALPES :

M. le Maire, informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus au marché initial relatif à l'aménagement de la zone artisanale de Pré-Munny 3^{ème} tranche doivent être réalisés et qu'il y aurait lieu d'approuver l'avenant n°1 dont le montant est supérieur à 5% du montant du marché passé avec l'entreprise EUROVIA ALPES (74 388,50€HT soit 88 968,65 €TTC.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'avis positif de la commission d'appel d'offres en date du 17 mars 2003.

- APPROUVE l'avenant n° 1 d'un montant de 15 175,20 €HT soit 18 149,54 €TTC.

- DIT que le montant total des travaux avec l'avenant s'élève à ce jour à

89 563,70 €HT soit 107 118,19 €TTC ,et que le montant de la dépense sera prévue au Budget primitif 2003 de la Zone artisanale de Pré Munny.

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'avenant N°1 à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité.

3.3 Vente d'un terrain communal à M. et Mme CUZIN Lucien :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de M. et Mme CUZIN Lucien de Péron, pour l'acquisition d'un terrain communal cadastré lieudit « Tapierre » section F. n°1830 d'une superficie de 2 450 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de vendre à M. et Mme CUZIN Lucien, la parcelle cadastrée lieudit « Tapierre » section F N°1830 de 2450 m² au prix de 1€le m² soit pour un prix total de 2450 €

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'acte notarié à intervenir, et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité (1 abstention Mme Lemaître).

3.4. Convention pour l'utilisation du gaz naturel dans les bâtiments communaux : (Voir convention en annexe)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Gaz Naturel est prévu dans le Bourg de Péron, et qu'il y aurait lieu de prévoir le raccordement des bâtiments communaux avant fin 2005.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les raccordements au Gaz naturel des bâtiments communaux suivants :

*L'auberge en 2003

*La mairie en 2004

*l'Eglise en 2005

- ACCEPTE les termes de la convention à conclure entre la Commune de Péron et Gaz de France (GDF) qui aura pour objet de définir la liste exhaustive des chaufferies, les engagements de GDF et de la Commune de Péron.

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité.

3.5. Mission de maîtrise d'œuvre avec le Groupement Fontaine/Roynette pour l'aménagement de la RD 984 (traversée de Logras) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'appel d'offres qui sera lancé concernant les travaux d'aménagement de la Traversée de Logras, le Groupement comprenant :

- M. Olivier FONTAINE, architecte paysagiste, concepteur mandataire du groupement,
- et M. Jean-François ROYNETTE, Géomètre expert DPLG, ingénieur ESTP, concepteur, propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 68 580 € soit 82 021,68 € TTC, la rémunération initiale étant basée sur un coût d'objectif de 762 000 € HT, au taux de 9%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de confier au Groupement Fontaine/Roynette, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la Traversée de Logras, pour une rémunération initiale de 68 580 € HT soit 82 021,68 TTC.
- DIT que le montant de cette prestation sera prévue au budget primitif 2003,
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

Acceptée à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1 Auberge Communale

*Les travaux de charpente devraient commencer à la mi-avril.

*A ce jour pas de travaux supplémentaires prévus au lot maçonnerie.

4.2. Contentieux Blanc-Banderier et révision du POS

M. le Maire fait part du compte rendu de l'audience qui s'est tenue le 18 courant au Tribunal Administratif de Lyon. La réponse officielle du Tribunal devrait nous parvenir dans environ 3 semaines.

4.3. Demande d'autorisation de travaux des ETS NABAFFA

Concerne ouverture de carrière route de Pougny pour extraction de 500 m³ de matériau. Avis favorable du Conseil Municipal.

4.4. Trez-Sport

La vente judiciaire de la SCI de Chanvière est de nouveau repoussée.

4.5. Aménagement de l'Ancienne école de Logras /

Suite à la réunion avec M. Aulner de la SEMCODA, l'appartement de fonction doit rester comme tel, par conséquent le conseil municipal demande à M. le Maire de revoir la SEMCODA pour les modalités concernant le bail définitif.

4.6. Contrat local de sécurité :

M. le Maire présente la dernière version du contrat avec ses fiches actions, qui doit être signé officiellement le 25 avril.

4.7. Licence IV

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a signé l'acte notarié pour l'acquisition de la licence IV appartenant à M et Mme Ciampi.

4.8 Sécurisation RD 984

Le conseil général propose :

- d'insister auprès de la gendarmerie pour des contrôles radar plus fréquents,
- en dehors des agglomérations de rétrécir la route en créant une piste cyclable.

4.9. Aménagement place St Antoine

Accord de tous les intervenants pour les réseaux (France Télécom, EDF-GDF etc.).

L'Appel d'offres devrait être lancé à la mi-avril.

5. COMPTE-RENDUS

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1. - Permis de construire (M. Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 10 mars 2003 :

- Semcoda, DT pour réfection des boiseries et étanchéité des balcons. Avis favorable.
 - M. Abbaneo Duccio, PC pour villa dans lot. « Les Genevray ». Avis favorable.
 - Melle Gay, PC pour villa dans lot. « Clos du Four à pain ». Avis favorable.
 - M. Guignard, PC pour villa dans lot. « les Genevray ». A revoir.
 - M. Vialeto, PC pour salle de réunion et club house, à Logras. En attente.
- *réunion du 24 mars 2003.
- M. Dupraz André, DT pour clôture, route de la Combe. Avis favorable
 - M. Dupraz André, DT pour parc à Chien. Avis Défavorable.
 - M. Magnette, DT pour création d'un bûcher. Avis favorable.
 - M. Tourneux, DT pour la pose de 3 vélux, sur habitation, route de Lyon. Avis favorable.
 - M. Magnette, PC pour construction d'un auvent, lot. Martenand. Avis favorable.
 - M. Gros Charly, PC pour villa lot. « Les Genevray ». Avis favorable.
 - M. Sthioul Wladimir, PC pour villa dans lot. « Clos du Four à pain ». A revoir.
 - M. Locci Franck, PC pour villa dans lot. « les Genevray ». A revoir.
 - M. Chapuis Alain. PC modificatif pour villa, rue du Marquisat. Avis favorable.
 - Sarl BSL J.Y Landecy, demande de lotissement pour 8 lots lieudit « Pré Millet ». A revoir.
 - Consortium Tursun Seven, pour permis de démolir concernant Hangar route de Lyon. Avis favorable.

5.1.2. – Communication (M. Collet) réunion du 17.03.03,

*Petit Péronnais : La présentation ne changera pas en 2003.

*ADSL : 30 réponses à ce jour suite à la consultation dans le Petit Péronnais.

5.1.3 relations sociétés :

*Verger tiocan : Compte-rendu de l'assemblée générale par Mme Blanc.

*Sté Chasse : Compte-rendu de l'assemblée générale par M. Armand.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1.- Conseil Communautaire du 27 mars compte rendu de M. Moutton réunion :

*La taxe des ordures ménagères s'élèvera pour l'année 2003 à 140 531 €

*Les péronnais produisent 224 kg par an et par habitant.

*La CCPG va reprendre la gestion de la réserve naturelle à la place de Gernajura.

5.2.2 – Environnement :

*Comptes rendus de M. Collet pour les réunions du 03.03.03. et du 2.04.2004 (comité consultatif de la réserve naturelle).

5.2.3. – Sidéfrage : Compte rendu de la réunion du 13.03.03

*Il a été prévu une ligne budgétaire de 150 000 € pour la création d'une aire de compostage à Péron sur le site de Baraty.

*Un nouveau quai de transfert des ordures ménagères est nécessaire à Crozet ou Thoiry (Thoiry semble le mieux placé).

5.2.4. – Syndicat d'Electricité de l'Ain assemblée générale du 29.03.03, compte rendu de M. Collet :

*Le syndicat propose d'équiper **tout le département** en très haut débit dans les 4 ans.

5.2.5 – Syndicat des travaux forestiers : compte rendu de M. Caretti concernant réunion du 29.03.03.

5.2.6.- Commission développement économique :

Compte rendu de M. Davis Andrew concernant réunion du 12 mars.

6 – COURRIER

- Lettre de M. et Mme Charles Pelloux concernant la révision du PLU.

- Lettre de la famille Bigay demandant la fermeture du caveau communal du cimetière.

SEANCE LEVEE A 23 H 20.